

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2602/2019	Objet : Création d'un service de Police Municipale

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**Considérant** que depuis quelques années, les questions d'insécurité s'invitent massivement dans le débat public et que la commune de Marolles-en-Brie n'est pas épargnée ;**Considérant** que le respect des règles de civilités sur l'espace public constitue une attente forte de la population et toujours mieux y répondre est un engagement majeur de la mandature ;**Considérant** le recrutement d'un ASVP en 2018, l'installation de 21 caméras de vidéoprotection, la verbalisation électronique, la procédure de rappel à l'ordre, les différents travaux de sécurisation programmés dans le cadre du plan Vigipirate et l'étroite collaboration avec les forces de Police Nationale (Commissariat de Boissy-Saint-Léger) ;**Considérant** que la coordination des missions de la police municipale avec les services de la police nationale présents sur la circonscription de Boissy-Saint-Léger permettra la mise en œuvre de moyens plus conséquents et encore mieux adaptés aux dispositifs de lutte contre l'insécurité ;**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 14 mars 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 18 voix pour, 3 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alphonse BOYE) et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)

ARTICLE 1 : APPROUVE la création du service de Police Municipale,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires aux dépenses seront prévus au budget 2019.

ARTICLE 3 : DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 mars 2019



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie